



## Choix de ma fille 13 ans

Par **mariposa50**, le **09/01/2015** à **01:15**

Avec le papa ( remarié ) de ma fille , tout a bien fonctionné pendant 10 ans, sans jugement, tribunal etc... il laissait ma fille chez ces parents plutot que de sen occuper, et a toujours refuse une nounou, car les gds parents ( fortunés ) pouvaient s en occuper. et moi je cumulais 2 emplois pour m en sortir. Depuis 3 ans il a une nouvelle épouse et un bébé. Depuis, plus rien ne va !!!! les grands parents jouent le role de parents !!! et se l accapare **MES** jours de garde. **CES** jours de garde à LUI se passent chez les gds parents [s]SANS LUI [/s]. aujourd'hui, ( 13 ans ) ILS ont conseillé a ma fille de choisir. et elle répond " je veux vivre chez papy mamy, car ils ont du temps pour moi."

je compte enfin saisir la justice.

j aimerai savoir si un juge pourrait accepter ce choix , ou s il demandera à ma fille de choisir entre Papa OU Maman. Prendra t il en compte les dires des 4 "parties" ( - moi, -le papa, - les gds parents, - ma fille ) ?? entendra t il tout le monde ?

j espere avoir été assez claire et attends votre réponse.

cordialement.

Par **Visiteur**, le **09/01/2015** à **09:03**

Le papa ne voudra pas vraisemblablement prendre sa fille à demeure ? le juge n'acceptera pas que ce soit les grands parents...